

Ordonnance Souveraine n° 7.774 du 8 novembre 2019 portant changement de dénomination du Conseil Économique et Social

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	8 novembre 2019
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 29 novembre 2019 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Assemblées et corps constitués

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2019/11-08-7.774@2019.11.30>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.136 du 22 décembre 1945 créant un Conseil Économique et Social, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.233 du 27 mai 1946 fixant les attributions du Conseil Économique et Social, modifiée ;

Article 1er

La dénomination du « Conseil Économique et Social » devient « Conseil Économique, Social et Environnemental » à compter de la publication de la présente ordonnance.

Article 2

Dans les textes en vigueur, l'intitulé « Conseil Économique, Social et Environnemental » est substitué à celui « Conseil Économique et Social »

Article 3

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 29 novembre 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8462>